



Région
Hauts-de-France

Les aides régionales étudiantes

Formations Sanitaires et Sociales

Bénéficiez
de la bourse
d'études
sanitaires et
sociales



© Fdallia, Adobe Stock - Février 2023

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur       

generation.hautsdefrance.fr

Retrouvez toutes
les aides sur :



POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits



POUR QUELLES FORMATIONS ?

SECTEUR SOCIAL

Accompagnant éducatif et social
Assistant de service social
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
Conseiller en économie sociale et familiale
Éducateur de jeunes enfants
Éducateur spécialisé
Éducateur technique spécialisé
Ingénierie sociale
Médiateur familial
Moniteur éducateur
Technicien de l'intervention sociale et familiale

SECTEUR SANITAIRE

Aide-soignant
Ambulancier
Auxiliaire de puériculture
Cadre de santé
Ergothérapeute
Infirmier
Infirmier anesthésiste
Infirmier bloc opératoire
Infirmier de puériculture
Manipulateur d'électroradiologie médicale
Masseur-kinésithérapeute
Pédicure-podologue
Préparateur en pharmacie hospitalière
Psychomotricien
Sage-femme (maïeuticien)
Technicien de laboratoire médical

“ GRÂCE À LA BOURSE D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, LES FINS DE MOIS SONT PLUS FACILES ET JE PEUX ÉTUDIER SEREINEMENT. ”

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous êtes étudiant en formation sanitaire et sociale, vous pouvez bénéficier d'une aide allouée par la Région Hauts-de-France durant toute votre période de formation sous certaines conditions d'éligibilité et sur critères sociaux.

POUR QUI ?

Les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi suivant l'une des formations éligibles dispensées dans un établissement de formation de la Région Hauts-de-France.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

C'est très simple ! **Pour savoir si vous êtes éligible à la bourse et déposer un dossier de demande, rendez-vous sur <https://aides.hautsdefrance.fr>.**

Les demandes de bourses se font uniquement de manière dématérialisée **avant le 30 avril 2023**.

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur       

generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France